



---

# COMMISSION REGIONALE FUTSAL

## PROCES-VERBAL N°6

Le 11 avril 2024  
A Lisieux

---

**Présents :** Thierry Grieu (Président de la Commission)  
Jacky Legrain, Pierre Collette

**Excusés :** Gaël Briois, Dominique De La Cotte, Michel Hamel, Mohamed Benazzouz, Jean-Marc Lepellissier,  
Damien Crochemore

**Assistent :** Clément Lerebours, Léo Rivière

---

**Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.**

---

### **1- ADOPTION PROCES VERBAL**

---

La commission adopte le procès-verbal n°5 du 15 février 2024.

### **2- HOMOLOGATION DES RENCONTRES**

---

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au 25 mars 2024 sous réserve des procédures en cours.

### **3- DOSSIERS EN COURS**

---

#### **27225351 – REG1 FUT – SC HAVRAIS // HAVRE CAUCRIAUVILLE S**

Arrêté du match 6'

La commission,  
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,  
Conformément à l'article 20.5 du règlement de la compétition,  
Donne match perdu par pénalité au club du HAVRE CAUCRIAUVILLE S sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du SC HAVRAIS sur le score de 3 à 0.



**27225359 - REG1 FUT - HAVRE CAUCRIAUVILLE S // AS MADRILLET CHAT BL**

Absence des deux équipes

La commission,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.4 du Règlement :  
« En cas d'absence de l'une des équipes (ou des deux), celle-ci est constatée par l'arbitre un ¼ d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie. »
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.4 du règlement :  
« La Commission d'Organisation est seule habilitée à prendre la décision de faire jouer le match, ou de prononcer le forfait si le match ne s'est pas déroulé. »
- ❖ Considérant l'absence des deux équipes à l'heure de la rencontre,  
Donne match perdu par forfait aux deux clubs sur le score de 0 à 3.

**Inflige aux deux clubs l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de soixante (60) euros directement débités sur le compte du club.**

**27225021 - REG 1 FUT - 04.04.2024 - HEROUVILLE FUTSAL // SU DIVES CABOURG FB**

Forfait déclaré du SU DIVES CABOURG

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club du SU DIVES CABOURG sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club d'HEROUVILLE FUTSAL sur le score de 3 à 0,

**Inflige au club du SU DIVES CABOURG l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de quarante (40) euros directement débités sur le compte du club.**

**27698124 - CNO FUTSAL - 11.04.2024 - SAINT SYLVAIN FUTSAL // FC MORTRÉE**

Forfait déclaré du FC MORTRÉE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club du FC MORTRÉE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de SAINT SYLVAIN FUTSAL sur le score de 3 à 0.

**27698130 - CNO FUTSAL - 11.04.2024 - LISIEUX CLUB FUTSAL // CINGAL FC**

Forfait déclaré du CINGAL FC

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club du CINGAL FC sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de LISIEUX CLUB FUTSAL sur le score de 3 à 0.

**27698148 - CNO FUTSAL - 10.04.2024 - AS CANTON D'ARGUEIL // AS MADRILLET CHAT BL**

Forfait déclaré de l'AS MADRILLET CHAT BL

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS MADRILLET CHAT BL sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de l'AS CANTON D'ARGUEIL sur le score de 3 à 0.



## EQUIPES QUALIFIÉES FINALE RÉGIONALE – DFSM

Courrier de ROUEN SAPINS FC du 15.03.2024

Courrier du CMS OISSEL du 10.04.2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des courriers du CMS OISSEL et de ROUEN SAPINS FC,

Ne donne pas de suite favorable aux demandes des deux clubs et confirme ce qui a été décidé lors de la dernière réunion et transmis aux clubs dans le mail du 04.03.2024.

À savoir que les clubs du DFSM sont qualifiés comme suit :

- U14F sont qualifiés en U16F
- U17F sont qualifiés en U18F

## 4- CHALLENGE NATIONAL U18

---

La Commission,

Homologue le classement du Challenge National U18 Futsal – Phase Régionale :

- |                           |                     |
|---------------------------|---------------------|
| 1. Inter Odon FC          | 6. Us de Grammont   |
| 2. Havre Caucriauville FC | 7. Es Pointe Hague  |
| 3. Tessy Moyon S.         | 8. Us Mesnil Esnard |
| 4. Grpt Blainville BB     | 9. Fc Bellemois     |
| 5. As Valognes            |                     |

La commission remercie chaleureusement la mairie et le club recevant qui ont permis la bonne organisation de cet événement et félicite le club d'Inter Odon Fc pour leur parcours.

## 5- CHALLENGE NATIONAL FÉMININ FUTSAL

---

La Commission,

Homologue le classement du Challenge National Féminin Futsal – Phase Régionale :

1. Hercules Futsal Club
2. Avant-Garde Caen Football
3. OH Tréfilerie Neiges
4. Inter Odon FC

La commission remercie la mairie de Lisieux. Elle souhaite bonne chance aux clubs qualifiés en phase inter-régionale : Hercules Futsal Club et l'Avt Garde Caen F.



## 6- FINALES RÉGIONALES FUTSAL

---

La Commission procède au tirage des groupes :

U13G – Groupe A  
F.C. DE ROUEN 1899  
U.S. D'AVRANCHES MSM  
S.S. DOMFRONTAISE  
SC HEROUVILLE F  
CANTON THIBERVILLE

U15G – Groupe A  
F.C. DIEPPE  
AVANT GARDE CAEN F  
A.S. TOURLAVILLE  
A.S. LA SELLE LA FORGE  
EVREUX FOOTBALL CLUB 27

U18G – Groupe A  
A.S. TOURLAVILLE  
HAVRE CAUCRIAUVILLE S.  
U.S. BARROISE  
GRPT F.C. VALLEE DE L'UDON  
SU DIVES CABOURG F

U13F – Groupe A  
ST. MALHERBE CAEN  
F.C. ST LO MANCHE  
U.S. ALENCONNAISE 61  
F. C. SEINE-EURE

U16 F – Groupe A  
AVANT GARDE CAEN FOOTBALL  
SAINT SEBASTIEN F.  
ENT. CANTONALE TESSY MOYON SPORTS  
F.C. DU PAYS AIGLON  
C. MUNICIPAL S. D'OISSEL

U18F – Groupe A  
ROUEN SAPINS F. C.  
U.S. D'AVRANCHES MONT ST MICHEL  
CERC. A. PONT-AUDEMER  
AVANT GARDE CAEN FOOTBALL  
F.C. ARGENTAN

Seniors F – Groupe A  
S.C. THIBERVILLE  
U.S. ATHISIENNE  
U.A. ST SEVER  
FOOTBALL MIXTE CONDE EN NORMANDIE  
LE HAVRE FOOTBALL CLUB 2012

U13G – Groupe B  
F.C. ST LO MANCHE  
F.C. FLERIEN  
USON MONDEVILLE  
EVREUX FOOTBALL CLUB 27  
OH TREFILERIES NEIGES

U15G – Groupe B  
SPN VERNON  
U.S. GRANVILLAISE  
C.S SERVICES MUNICIPAUX LH  
F.C. DU PAYS BELLEMOIS  
GRPT BLAINVILLE BB

U18G – Groupe B  
A.S. VALOGNES F.  
C.S. HONFLEUR  
C.S SERVICES MUNICIPAUX LH  
ENT. S. NORMANVILLE  
F.C. DU PAYS BELLEMOIS

U13F – Groupe B  
C.A. LISIEUX PA  
A.S. DE CHERBOURG F.  
F.C. FLERIEN  
SAINT SEBASTIEN F.

U16F – Groupe B  
ST. MALHERBE CAEN-CALV.B.NORM.  
A.S. DE CHERBOURG F.  
F.C. FLERIEN  
ST MARCEL F.  
ROUEN SAPINS F. C.

U18F – Groupe B  
C.A. LISIEUX F. PAYS D'AUGE  
C. MUNICIPAL S. D'OISSEL  
S.C. THIBERVILLE  
A.S. LA SELLE LA FORGE  
AV. JOYEUX ST HILAIRE PETITV.

Seniors F – Groupe B  
C. S. ORBECQUOIS VESPEROIS  
F.C. LOUVETOT  
ET.S. POINTE DE LA HAGUE  
F.C. ARGENTAN  
HERCULES FUTSAL CLUB



## 8- CHAMPION REG

---

La Commission procède au tirage au sort de l'ordre des rencontres pour la finale aller/retour du championnat Régional 1 Futsal :

Le champion du Groupe A sera recevant lors du match aller (jeudi 25.04.2024), et se déplacera chez le champion du groupe B au match retour qui aura lieu le vendredi 17.05.2024.

## 9- COUPE DE NORMANDIE FUTSAL

---

La Finale de la Coupe de Normandie Futsal se déroulera le mercredi 05 juin à 20H30, Complexe Nicolas BATUM à Moyaux.

Pour rappel voici les dates de la phase 2 (à élimination directe) :

- Semaine 19
- Semaine 20
- Semaine 21
- Semaine 22

## 10- EQUIPE DE FRANCE U19 FUTSAL

---

La Commission félicite Clément LEREBOURS, conseiller technique de la L.F.N et sélectionneur de l'équipe de France U19 Futsal, pour la victoire de l'équipe de France en Croatie.

## 11- PROCHAINE REUNION

---

La prochaine réunion aura lieu le mardi 14.05.2024 à 19H00.

Le Président,



Thierry Grieu,

Le Secrétaire,



Pierre Collette,

